



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Conseil du 26/03/2012

Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 26 mars 2012

Ce lundi 26 mars 2012, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Madame Carla Zennaro nouvelle Conseillère communale MR
- La Ville de Liège candidate à l'organisation du Congrès International des Professeurs de Français en 2016
- La Ville de Liège soutient le Festival International du Film Policier
- Prime pour l'embellissement des façades dans les rues commerçantes prioritaires
- Bulles à verre: nouveaux aménagements et enfouissements

Madame Carla Zennaro nouvelle Conseillère communale MR

Ce lundi 26 mars, Madame Carla Zennaro a prêté serment devant le Bourgmestre Willy Demeyer. La désignation de Mme Zennaro comme conseillère communale MR faite suite au départ de Monsieur Didier Reynders.

Médecin généraliste dans le quartier St Laurent, passionnée de course à pied et de voyages, Mme Zennaro mettra à profit la fin de la législature pour approfondir sa connaissance de l'institution communale, particulièrement dans le domaine social et associatif.



La Ville de Liège candidate à l'organisation du Congrès International des Professeurs de Français en 2016

Toujours soucieux de soutenir la langue française et le rayonnement que celle-ci contribue à donner à la Ville de Liège, le Collège communal propose au Conseil de soutenir la candidature de notre Ville à l'organisation du Congrès de la Fédération Internationale des Professeurs de Français, en 2016.

Bien qu'éloignée dans le temps, le fait de poser sa candidature aujourd'hui s'explique par le fait que ce Congrès n'a lieu que tous les 4 ans.

L'édition 2012 se déroulera en juillet à Durban, en Afrique du Sud. C'est à ce moment que la ville organisatrice de l'édition 2016 sera désignée.

L'Association Belge des Professeurs de Français (ABPF) a décidé de déposer sa candidature à l'organisation de cette importante manifestation internationale. Un comité de candidature est désormais constitué. Il réunit l'ABPF, la Province de Liège et l'Université de Liège.

En sa qualité de Vice-Présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Liège est un fervent défenseur de la francophonie et contribue, par ses diverses actions, à préserver les liens entre les pays francophones. Liège est dès lors tout à fait indiquée pour organiser cet important événement linguistique et bénéficie de toutes les infrastructures organisationnelles et touristiques nécessaires.

De par le monde, le français suscite toujours autant d'intérêt et ce en dépit de la concurrence linguistique et de l'uniformisation culturelle. C'est pourquoi la thématique proposée pour la candidature de Liège «Français, langue ardente» vise à s'interroger sur la place présente et à venir de français dans le monde.



La Ville de Liège soutient le Festival International du Film Policier

Le Collège communal propose au Conseil d'avaliser un subside de 9.000 € à l'asbl «Idée Fixe » pour l'organisation du 6e «Festival International du Film Policier» qui aura lieu au cœur de notre Ville du 19 au 22 avril prochain.

Fort du succès rencontré lors des éditions précédentes et dans un souci de diversification des manifestations culturelles grand public proposées aux citoyens liégeois, la Ville souhaite apporter son soutien au Festival International du Film Policier, dont l'Angleterre sera l'invitée d'honneur.

Cette activité populaire et médiatique, présente une fois de plus, un programme de qualité avec, entre autres, trois compétitions officielles, des avant-premières, un hommage à Claude Chabrol et de nombreux films originaux à découvrir.

Non exhaustif, ce festival n'est pas exclusivement réservé aux cinéphiles. En effet, il met également à l'honneur d'autres disciplines telles que: le Roman, la Nouvelle ou encore la Bande Dessinée. Sans oublier, le caractère pédagogique que les organisateurs veulent ancrer dans cette programmation, avec le concours du «Carrefour des comédiens» qui encourage les jeunes talents à monter sur scène.

En soutenant financièrement ce type d'organisation, le Collège marque sa volonté d'encourager l'organisation d'événements culturels au cœur de la Ville et de permettre aux liégeois de participer à ceux-ci.



Prime pour l'embellissement des façades dans les rues commerçantes prioritaires

Désireux de poursuivre sa politique de dynamisation commerciale de l'hypercentre, le Collège propose au Conseil d'adopter une prime spécifique pour encourager les travaux effectués pour embellir les façades des rues commerçantes. Le principe étant de concentrer cette aide dans un nombre limité de linéaires commerçants à dynamiser en priorité et choisis au sein du Schéma de Développement Commercial.

Différentes études ont prouvé que l'embellissement des façades permet de dynamiser les rues commerçantes. Des façades de qualité et entretenues confèrent en effet une image de quartier prospère: attirent le regard des promeneurs et augmentent le nombre de chalands. La mise en valeur de façades historiques ayant également un impact positif sur le tourisme.

Ainsi, le Collège communal a prévu 50.000€ au Budget 2012 pour l'application de cette prime. Pour cette «année de démarrage», les immeubles situés dans la rue Neuvice et la rue de la Madeleine devraient être concernés en priorité.

La prime comporte deux parties, qui visent chacune un objectif précis:

1. l'embellissement des façades des immeubles, y inclus le rez-de-chaussée (ex: sablage-rejointoyage, restructuration du rez-de-chaussée, placement de nouveau châssis qualitatifs...)
2. l'aménagement d'accès indépendants vers les étages des immeubles

La prime peut être demandée par le propriétaire ou, ce qui est une grande nouveauté, par l'exploitant du commerce.

Les taux de subventionnement sont de 45% pour une demande isolée et de 55% en cas de dossier groupé d'au moins trois immeubles. Au total, un même immeuble pourra donc bénéficier jusqu'à 11.000€ de subvention si les deux parties de la prime sont sollicitées.

Cette prime est cumulable avec d'autres primes de la Ville ou du Service Public de Wallonie. Son octroi est conditionné par le respect des obligations légales: obtention d'un permis d'urbanisme et placement d'enseignes conformes.

Suite à son passage au Conseil communal, le règlement fera l'objet d'une publication au Moniteur conformément au Code de démocratie locale avant d'entrer en vigueur dans le courant du mois de mai 2012.

Les techniciens du Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège sont à la disposition des demandeurs pour les aiguiller dans leurs démarches.

 La Batte n°10 - 4000 Liège
Accueil 9h à 12h

 04/221 90 76 ou 04/221 90 77
 urbanisme@liege.be

Vous pouvez aussi obtenir de plus amples informations sur cette procédure au Département du Développement économique et commercial

 04/221.92.29
 commerce@liege.be



Bulles à verre: nouveaux aménagements et enfouissements.

Partant du principe qu'un site plus esthétique inspire davantage de respect en terme de propreté, la Ville entend ainsi aider les citoyens à se débarrasser de leurs déchets et à respecter les règles de tri tout en améliorant le cadre de vie.

La Ville dispose actuellement de 233 sites de bulles à verres, dont 73 (soit 31%) sont enfouis. Pour rappel, la Ville de Liège a commencé à enfouir ses bulles à verres en 2004: une première en Région wallonne. L'enfouissement d'un site coûte environ 25.000€ TVAC.

Un budget total d'environ 1.650.000€ TVAC a déjà été affecté à la réalisation de ces travaux.

En périphérie, là où un enfouissement n'était pas indispensable, 23 sites ont par ailleurs déjà fait l'objet d'aménagement divers (rondins de bois, gabions, arbustes,...), soit 10%.

La décision de passer un nouveau marché pour l'aménagement d'une quinzaine de sites en 2012 est soumise au Conseil communal de ce soir. Coût estimé: quelques 85.000€ TVAC.

La réalisation de la deuxième phase d'un marché public passé en 2011, comprenant la fourniture et le placement d'une trentaine de nouveaux sites de bulles enterrées est également en cours.

L'objectif pour la Ville est donc clairement de poursuivre sur sa lancée avec l'ambition d'arriver à un maximum de sites enfouis ou aménagés.

